

JOURNAL DE LA HAYE.

PARIS DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Pour un an. 26 fl. 30 fl. six mois. 14 » 16 » trois mois. 7 » 8 »

BUREAU DE LA REDACTION, à La Haye, Langestraat, derrière le Prins-Bank. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Werklen, Libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de ce journal.

LA HAYE le 4 Juin. S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas est parti le 2 pour Flessingue, sur le pyroscaphe royal de Leeuw, afin de s'y embarquer sur la frégate de Lyn. Le roi est arrivé à Rotterdam, hier au soir vers huit heures; il est descendu au chantier de l'état, et s'est rendu immédiatement, après, à bord du pyroscaphe de Leeuw — qui sur ces occasions était revenu. — S. M. est allé à Flessingue pour y faire ses adieux à S. A. R. le prince Henri, commandant l'escadre, qui est mouillé en rade de ce port, et prête à prendre la mer.

On s'est de Rotterdam, en date du 1<sup>er</sup> juin. Ce soir a été lancé du chantier St-Joris, la frégate marchande la Nova-Zembla, de 800 tonneaux, destinée à la navigation des Indes-Orientales, appartenant à M. C. Willem et C<sup>o</sup> en cette ville. Par arrêté royal du 30 mai, M. H. J. Hoogveen, vice-président de la Haute-Cour aux Indes-Néerlandaises, a été nommé membre du conseil des Indes-Néerlandaises, en remplacement de feu le général-major titulaire Elout.

La société de commerce a frété les navires suivants pour le mois qui vient de commencer: Pour Amsterdam les navires le Zeeland, le Prins Frederik der Nederlanden, le Goede Verwachting, le Rabenhaupt, la Mars, l'Imnegonda, la Sara Glasina, le Petrus et le Bato de Dordrecht; Pour Rotterdam les navires le Maas, le Jacatra, les Dije Mandel, la Neerland Komingin, l'Amboina, le Samarang, le Johann Jacob; Pour Dordrecht l'Anna, de Rotterdam; Pour Middelbourg le Mercurius.

Dans l'assemblée de l'ordre équestre du Brabant-Septentrional, S. Exc. le lieutenant-général H. Merkus de Kock, ministre d'état et chancelier des ordres, a été élu président de l'ordre équestre, pour cette année, en remplacement de feu M. le baron de Luyl de Serooskerken, de Heeze et Leende. Dans la même assemblée M. W. H. van Thye Hannes, membre de l'ordre équestre et échevin de la ville de Bois-le-Duc, a été nommé membre des Etats-Prévinciaux du Brabant-Septentrional, en remplacement de M. J. O. de Jong van Beek et Donk, qui n'est plus membre des Etats-Généraux.

Un accident arrivé hier à la forme de la première page a été causé de la transposition d'une ligne, qui rend inintelligibles deux phrases de la troisième colonne 1<sup>re</sup> page de notre numéro d'hier au soir. La correction du troisième de l'article NOUVELLES DES ETATS-UNIS, qui par les mille et une nuits, et qui dans son imagination doit être placée après la seconde ligne du troisième de l'article LES TAXES ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

Le gouvernement français a reçu une dépêche télégraphique de Calais annonçant que l'empereur Nicolas était arrivé à Londres dans la matinée du 2 mai.

On ne peut s'empêcher de sourire, en voyant quelques journaux français affirmer avec un grand sérieux, que le voyage de Londres a été entrepris par l'empereur Nicolas, afin de répondre aux avances que sir Robert Peel avait faites à ce moment-là dans une étrange prononciation, dans pécula et dont tout le monde a gardé le souvenir. Le Constitutionnel fait sur le voyage si prompt de l'empereur de Russie en Angleterre les réflexions que voici: L'empereur est de plus vingt-quatre heures auprès de la reine Victoria. Ses vœux viennent de suivre les vœux penchans et d'appeler à Londres le plus puissant des souverains qui se soient jamais rencontrés.

Un ministre whig, en bonnes relations avec la France, aurait certainement beaucoup moins vivement souhaité cette visite de l'empereur. Cette visite n'est pas sans doute un motif pour vivre mal avec un gouvernement Tory. Mais quel est aujourd'hui le sens sérieux de notre fameuse entente cordiale? Que deviennent les joies de la visite du château d'Eu et les triomphes innocens de notre ministère? Triste retour des choses d'ici-bas! Déjà le pèlerinage de Belgrave-Square avait fort gâté les choses; qu'est-ce donc que le voyage de l'empereur de Russie?

On écrit de Paris 1<sup>er</sup> juin: La nouvelle de l'arrivée de l'empereur de Russie à Londres a produit une assez vive sensation à la Bourse; chacun cherchait à expliquer ce voyage, qui précède celui qui doit faire le roi des Français. Quelques personnes prétendent que la visite de l'empereur avait pour but quelque grand projet d'alliance avec l'Angleterre au détriment de la France: c'est ce qui a produit le mouvement de baisse qui s'est manifesté vers la fin de la Bourse. Ce qu'il y a de certain, c'est que les spéculateurs qui passent pour avoir l'oreille du ministre, ont vendu des rentes en assez grande quantité. On cite même un parent de M. D... qui, pour la première fois, a fait apparition à la Bourse pour y donner des ordres dans ce sens. Si la baisse n'a pas été plus forte aujourd'hui, cela tient au découvert qui existe depuis deux mois. Il est certain que les dispositions de la spéculation semblent avoir changé, car M. G... agent de change de masses de rentes pour compte de clients très-haut placés, a été le premier à offrir en liquidation dans les cours de 84 95 et 50.

La Gazette de Poste de Francfort annonce sur la foi d'une correspondance de la Pologne, que les évènements dans l'empire ottoman s'embrouillent tous les jours davantage et rendent l'intervention de la Russie inévitable. Les affaires sont arrivées aujourd'hui à un point tel, qu'ou la Crux ou le Croissant doit disparaître en Turquie, et il est fort probable que l'Europe ne permettrait pas que ce fût le Christianisme. Les palliatifs, employés par les puissances, n'ont eu aucun résultat. Il n'y a que la Russie, dit la Gazette, qui puisse se charger d'une opération pareille, et cette opération est peut-être plus près qu'on ne le pense.

Nous avons annoncé dans notre journal de samedi dernier que le projet du nouveau tarif américain a été rejeté dans la chambre des représentants par deux votes successifs de 105 voix contre 99 et de 103 voix contre 99. Le journal français, La Presse fait à ce sujet les réflexions suivantes: Comme on le voit, la majorité est très-faible. Cette majorité

n'eût été que la minorité sans la volte-face opérée par Van Buren et par ses amis, qui ont voté avec les whigs, pour le maintien du tarif actuel, contre lequel toute l'Europe commerciale a protesté. Cette defection de M. Van Buren a fait tourner tous les états du sud contre lui, et sa candidature à la présidence pourrait bien en être compromise.

En resté, le nouveau tarif n'apportait pas de très-profondes modifications au régime présent; comme concession, il était insuffisant, et ainsi que le dit un journal américain, peut-être vaut-il mieux que cette question n'ait pas reçu une solution immédiate, que si elle avait été vidée d'une manière incomplète. On y reviendra tôt ou tard, et il y a chance qu'un autre alors plus sérieusement libéral qu'on se l'était dans le projet qui vient d'échouer.

Troubles à Philadelphie. Une correspondance de Philadelphie nous nous trouvons aujourd'hui dans le Morning-Chronicle, nous permet d'ajouter quelques détails à ceux que nous avons publiés, et nous donne de nouvelles preuves que les dissentiments religieux ont été le principal mobile des désordres qui ont ensanglanté durant plusieurs jours cette grande ville. Il paraît même que l'esprit de secte chez les protestans a été, au milieu de ces tristes scènes, plus fort que l'esprit de race, car les Irlandais protestans, ou orangistes, n'ont pas pris part à la lutte soutenue par les Irlandais catholiques, et c'est eux qui ont accusé d'avoir joué des airs irlandais pendant que les églises catholiques s'écroutaient sous les flammes.

Les Nativs avaient convoqué tous leurs concitoyens aux funérailles des martyrs de la république, massacrés par une bande de sauvages étrangers. Les femmes et les enfans étaient coupés par centaines dans la campagne, sansabri et sans ressources; le clergé catholique avait abandonné la ville, et l'évêque avait ordonné la clôture provisoire de toutes les églises par une lettre pastorale dans laquelle il exhortait la population à la patience et à la résignation. Dans la ville, la plus grande alarme régnait encore. Aux fenêtres de toutes les maisons étaient suspendus des drapeaux tricolores américains, pour les préserver de l'incendie et de la destruction. Un grand nombre des habitans avaient écrit sur leurs portes le nom de la religion à laquelle ils appartenaient: méthodistes, épiscopaux, protestans. On récitait parmi le peuple des écrits incendiaires, ainsi qu'il résulte de descriptions de la Saint-Barthélemy, dans laquelle, dit-on, 20,000 protestans français furent égorgés par les catholiques.

Les affaires intérieures de l'Irlande, et la question de l'impôt, n'ont pas été non plus étrangères au mouvement de révolte qui s'est manifesté en Amérique contre la race irlandaise. Des meetings en faveur du rappel ont eu lieu, comme on sait, aux Etats-Unis, et les cris de haine contre le Saxon, qui se répandaient dans les meetings d'Irlande, ont été répétés à New-York et à Philadelphie. Or les Américains, descendant pour la plupart des Anglo-Saxons, et qui, malgré la rivalité des Etats-Unis et de l'Angleterre, se souviennent encore quelquefois avec orgueil de leur origine, n'ont pu supporter patiemment ces insultes.

Un journal de New-York modifie et caractérise ainsi les évènements de Philadelphie: L'ordre règne à Philadelphie, mais non la liberté, car le culte religieux a dû être interrompu le dimanche dans les cou-

Feuilleton du Journal de La Haye. -- 5 juin 1844.

LÉONARD LE COCHER.

Première Course.

Coucou. — Monarque du cocher de fiacre et du cocher de cabriolet. — Béatrice, la Catalane.

Il m'a toujours donné la préférence au cocher de cabriolet sur le cocher de fiacre. Celui-ci n'ayant de rapports directs avec ses clients que pour leur ouvrir en portière et leur demander son pour-boire, vivant seul le reste de la journée, sur une chaise chancelante, subit nécessairement les conséquences de sa position isolée. Son signeur de sa personne, il fait rarement sa barbe et néglige sa toilette. A quoi lui servirait de se raser et de s'adonner pour ses clients, auxquels il donnera le dos durant toute la route. Sans communication avec ceux qu'il conduit, condamné au mutisme, ou du moins au soliloque, quand il n'a pas à se plaindre de son signeur, à se consacrer ses organes, vœux, le besoin de fredonner, s'il est de bonne humeur, ou de jurer, s'il est dans un état contraire; et, généralement, il jure contre les voitures qui embarrassent la voie publique ou contre les gens qu'il croise pas. Si on lui répond sur le même ton, les gros mots se croisent, on fait feu des deux côtés, et il est content: c'est une distraction; c'est sa causerie à lui. L'embourgeoisement des voitures venant à cesser, le passage libre, il allonge un bon coup de fouet à ses chevaux, ou à son interlocuteur, comme dernier argument, et il poursuit sa course. Le fouet est encore un grand moyen de distraction en de pareilles mains. Si le cocher de fiacre a derrière lui ses maîtres, devant lui il a ses esclaves. Est-il dans une situation d'irritation, il les fouette pour passer sa mauvaise humeur sur quelque valet. Si, par rencontre, le vin du cabaret l'a mis en voix, s'il fredonne, il les fouette pour marquer la mesure. Qu'il pleuve, qu'il gèle, il les fouette pour se réchauffer et se donner du mouvement; que le chaleur de la température, le monotone de son siège l'endorme, il les fouette pour de temps en temps se réveiller, pour une manœuvre savante, tout en les retenant de la bride, il les fouette encore pour se disculper à vos yeux du reproche de mauvais vouloir, et le despotisme en fera que mieux sentir la lourdeur du sceptre à ses ministres responsables.

Donc, par son caractère, par habitude, par force majeure, le cocher de fiacre est nécessairement flegme, maussade, brutal, inculte, sauvage. Oh! qu'il n'en est pas ainsi du cocher de cabriolet! Le cocher de cabriolet n'a que rarement de rigueur envers son cheval: il le caresse, il le ménage; c'est son ami, son compagnon. Il l'aime parce qu'il s'en a qu'un. Le cocher de fiacre a deux chevaux, et un amour partagé n'a ni force ni durée. Puis, un sentiment personnel, un sentiment de conservation mutuelle unit, pour le premier, l'homme à l'animal. Le cocher de cabriolet s'agit à son cheval non seulement de son bien-être, mais encore de sa propre confortance, car si le cheval faiblit des jambes et tombe, son maître tombe avec lui. Amusement faits les cabriolets. Pour le costume et la tenue, notre préféré jouit encore d'une supériorité incontestable. Oserait-il s'asseoir près d'une de ces jolies clientes qui, d'ordi-

naire l'étonnement de grand matin, avec la barbe hebdomadaire de l'automédon du faïre. Jamais! Ses rapports fréquents avec le sexe lui imposent des obligations de coquetterie dont il ne peut, sans forfaire, se franchir entièrement. Non seulement il lui faut recourir au barbillon de deux jours l'un, il doit, de plus, avoir du linge blanc, du moins douteux, un vêtement qui, sans être neuf, soit abordable. Le plus souvent, son costume se compose d'une chemise à petits plis, attachée avec une épingle, surmontée d'une large cornaline, ou d'un châton de couleur verte, que les regards indulgens doivent prendre pour une émeraude. C'est là son seul joyau, car il ne porte plus de boucles d'oreilles. Ne sait-il pas que depuis longtemps les gens comme il faut ont renoncé au luxe des bijoux!

Un gilet de fantaisie, un madras de coton, quelquefois même une cravate blanche et un habit noir, peut-être râpé, frippé, épilé, mais sans manie trop apparente, complètent, l'ajustement. Le tablier du cabriolet dérobe le reste, sur lequel la critique n'a pas le droit de s'exercer. Une femme célèbre ne voulait se montrer à ses lecteurs qu'en buste; il en est de même du cocher de cabriolet vis-à-vis du public. Et qui le force à une tenue si sévère? C'est que dans la capote de son véhicule, outre cette jeune femme, il y a, d'ordinaire, un jeune homme qui vient à sa rencontre, un ami, un acabit célèbre, un ami distingué, un poète, voire même un pair de France! Par le temps qui court, n'a-t-on donc jamais vu des paires de France dans des phaétons numérotés? Non, qui vous parle j'ai vu l'honneur d'en rencontrer trois d'un coup dans l'omnibus qui va de la barrière Blanche au Luxembourg.

Si de ce rapprochement matériel il résulte pour le cocher de cabriolet, l'obligation de se montrer décent et proprement vêtu, du frottement intellectuel qui s'ensuit, il résulte pour lui bien d'autres conditions de supériorité. Nul n'est plus jaseur que notre homme quand vous vous bornez au rôle d'écouteur; avez-vous consenti à échanger quelques paroles avec lui, nul n'est plus interrogateur.

Dans le premier cas, si c'est un militaire, il vous racontera ses campagnes, ses aventures de garnison et ses conquêtes individuelles, servant d'épisodes à la grande conquête générale. Sinon, il vous parlera de gens notables qui l'ont conduits: il sait leurs histoires, il connaît leurs habitudes, ou peu s'en faut; les rues dans lesquelles il les a menés, le temps qu'il a passé à les attendre, l'apparence de la maison devant laquelle il s'est arrêté, l'air souriant ou affairé du bourgeois en entrant ou en sortant, tout a été pour lui matière à inductions qui, bien souvent, l'ont rendu possesseur de secrets qu'on ne lui avait pas confiés.

S'il néglige de vous parler des habitans de la capitale, il vous entretiendra de ses établissemens, de ses embellissemens, de ses bouleversemens; des chemins de fer atmosphériques et des bateaux à hélices. Le cocher de cabriolet est à la hauteur du mouvement social et industriel; il ne gémit pas sur l'extension donnée à toutes les industries rivales de la sienne; il est philosophe, et tandis que le fiacre boude encore l'omnibus, lui, il a compris que l'accroissement des moyens de communication a décuplé, centuplé les relations individuelles du faubourg Saint-Jacques au faubourg Montmartre, de la barrière du Trône au Gros-Cailhou; que l'habitude du véhicule à trente centimes a paralysé les jambes des ci-devant bons marcheurs de Paris: qu'il faut à chacun sa voiture aujourd'hui; enfin, que les chemins de fer ne menacent que les gran-

des routes et la poste aux chevaux, et ne sont dangereux que pour leurs voyageurs et leurs actionnaires.

A ces notions exactes d'administration et de statistique, recueillies par et à, il joint généralement une légère teinture de jurisprudence; car l'avocat, le vocat stagiaire surtout, est presque aussi jaseur que le cocher de cabriolet.

Passablement au courant des nouveautés dramatiques et des sottises en renom, celui-ci connaît, non de vue, mais par oui-dire, tous les crimes qui ont été commis, de six heures à minuit, se commencent à huis-clos le long des boulevards; les dilettanti qu'il reconduit chez soi, à la sortie des théâtres lyriques, ivres de chant, gonflés d'harmonie, en rendant gorge, ne cessent de lui pour se soulager de leur trop plein, lui font apprécier, par fragments, les beautés les plus brillantes de la partition qu'il vient d'écouter.

Non moins au courant des beaux-arts que du théâtre, il recueille les principaux tableaux de l'exposition, et de ces opinions divergentes, il compose une opinion à lui, opinion libre, franche, dégagée de toute espèce d'esprit de système ou de coterie, et d'autant plus impartiale et consciencieuse, qu'il ne connaît ni l'œuvre, ni l'auteur; du reste, cette manière de juger n'appartient pas exclusivement au cocher de cabriolet.

Par un avantage spécial de sa position, les leçons qu'il reçoit en fait de procédure, de beaux-arts, contre l'usage ordinaire, on les lui paie, soit à la course, soit à l'heure; et on les lui paie gracieusement; car il est à remarquer que son pour-boire s'augmente presque toujours en raison des paroles qu'on a échangées avec lui. Qui oserait offrir deux sous à un compagnon de voyage, à l'homme qui vient d'abréger pour nous les ennuis de la route?

Son savoir et son bien-dire lui étant de bon rapport, le besoin d'instruction est devenu si vif chez la plupart de ses pareils, que, durant leur temps de loisir, à la station, vous voyez les cochers de cabriolet attendre la clientèle à la main, tandis que leurs confrères, les cochers de fiacre, s'abandonnent à l'ennui de tout du long sur leurs sièges.

Que lisent-ils? Parfois des romans, des pièces de théâtre; parfois même des ouvrages plus graves. Dernièrement un cocher de cabriolet m'a parlé de Puffendorf! Il est vrai qu'au même instant il a fait l'erreur de verser. Celui-ci est sans doute une exception... relativement à Puffendorf.

Ce serait peut-être ici le moment de parler d'une autre espèce de cocher de cabriolet, espèce nouvellement découverte; variété, métis, hybride du cocher de fiacre et du cocher de cabriolet pur-sang. Comme le premier, il a les quatre roues et un siège isolé, ce qui par la sécurité personnelle peut le conduire à l'égoïsme et à l'endurcissement; mais, comme le second, il n'a qu'un cheval. De plus, sans être en rapport direct avec ses pratiques, s'il ne peut prendre part à leur conversation, il peut souvent entendre ce qu'ils disent. C'est donc une espèce à part, un métis à étudier. Nous l'avons essayé, nous l'avons même communié au tableau comparatif des trois espèces. Les critères de ces articles seulement, pour les montrer dans leurs rapports avec le gouvernement et la régén des tabacs.

Quoiqu'il dépende de la nature, ou peut-être à cause d'accid, le cocher de fiacre est radical. Il est le plus sûr de l'esclavage. Ses chevaux pensent comme lui: le cocher de cabriolet est conservateur — le quatre-roues, tiers-parti. Leurs position vis-à-vis de leurs clients impose rigoureusement à chacun d'eux de quelle façon ils doivent consommer le tabac. Le cocher de fiacre fume; le cocher de cabriolet prise, et avec toute la réserve et l'esprit de coura-

plés catholiques, par ordre de l'évêque de Philadelphie, dont la conduite, pleine de modération et de charité, a donné un éclatant exemple à ses collègues, aux persécuteurs de la religion dont il est le digne apôtre. Le sang n'aurait pas coulé, l'inocence...

Americains n'avaient imité l'exemple des chefs des catholiques; si, au lieu de s'abstenir, avec un entêtement aussi coupable qu'imprudent, à braver, par leurs menaces, les menaces de leurs adversaires, ils s'étaient paisiblement tenus à l'écart en attendant que les autorités interviennent pour protéger leurs réunions, comme les catholiques s'abstiennent maintenant de s'assembler autour des autels pour ne pas provoquer les vengeances des protestants. L'ordre règne, mais la loi ne règne pas, car si l'on nous a donné le chiffre des morts et celui des blessés, si l'on a calculé le nombre et la valeur des ruines, on n'a pas dit encore que les coupables, si nombreux dans l'un et l'autre camp, eussent été arrêtés pour être livrés aux rigueurs expiatoires de la justice. Là où on ne devrait voir que des criminels, des meurtriers et des incendiaires, on n'a vu encore que des vainqueurs et des vaincus.

Du reste, c'est à tort que l'on a prêté aux Irlandais toute l'odieuse culpabilité de l'initiative dans la lutte dont un des foyers de Philadelphie a été le théâtre. Bien des journaux, bien des correspondances qui ne sauraient être soupçonnés de partialité, irlandaise, s'accordent à reconnaître que si les premières insultes sont venues des Irlandais, les premières violences sont venues des Américains.

Nouvelles de France.

Paris, 2 juin.

La chambre des députés, entièrement revenue de l'agitation qu'y avait causée le récent débat entre MM. Guizot et Thiers, a continué le 1er la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires. Ceux des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et de la guerre ont été votés. Les incidents les plus remarquables de cette séance ont été les interpellations adressées à M. Guizot par M. Saint-Marc-Girardin, qui a demandé, en premier lieu, s'il y a une mission française à Janina, dans cette malheureuse contrée qui subit toutes les cruautés des Albanais; en second lieu, si une protestation a été faite par les ministres de France et d'Angleterre, au sujet de l'article 40 de la nouvelle constitution grecque.

M. Guizot a répondu: Aucune protestation n'a été faite. Quant à l'Anatolie, depuis deux mois, des instructions pressantes ont été envoyées à l'ambassadeur du roi à Constantinople, pour faire réprimer ces désordres. Ses efforts activement combinés avec ceux de l'Angleterre suffiront, je l'espère, pour en amener la répression.

M. Berryer a pris la parole, disant: Puisque M. le ministre dit qu'il n'y a pas eu de protestation, je suis obligé de demander la parole. En effet, la France s'est armée dans l'intérêt de la Grèce, elle a négocié pour elle avec les divers états de l'Europe. On a réglé les rapports des diverses puissances avec elle, et, pour cela, on a cherché des garanties, et on a cru les trouver dans le souverain qu'on a choisi. La question religieuse semblait être de ces garanties par le choix du souverain et de la famille à laquelle il tenait; eh bien! cette garantie peut sembler anéantie par l'art. 40 de la constitution. Ceci est grave, et je demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'était pas temps d'appréhender les conséquences de cet article et de juger dans quelle mesure il va modifier nos rapports avec la Grèce.

A quoi M. Guizot a répondu: Cette question préoccupe le gouvernement d'ici; elle a fixé son attention. Nous ne pensons pas que les traités puissent être modifiés par des actes ultérieurs. Des réclamations du roi de Bavière ont suivi cette constitution, et nous ne pouvons que prendre acte de ses réclamations et de ses réserves.

Voici de quelle manière le Journal des Débats commente la réponse de M. Guizot à M. de Saint-Marc Girardin, qui, dans la séance d'hier, appelé l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les excès commis par les Albanais dans les provinces turques, nous y reviendrons tout à l'heure, et sur l'article 40 de la nouvelle constitution grecque. L'article du Journal des Débats nous paraît contenir quelques éclaircissements sur ces questions:

M. Saint-Marc Girardin a appelé l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur deux points: sur les excès commis par les Albanais dans les provinces turques, nous y reviendrons tout à l'heure, et sur l'article 40 de la nouvelle constitution grecque. On sait que, par le traité conclu avec la Grèce par les trois puissances protectrices, la France, l'Angleterre et la Russie, il est stipulé que la couronne hellénique passera du roi Othon, à défaut de descendants mâles, à ses frères les princes de Bavière. L'assemblée nationale de la Grèce a dernièrement voté à l'unanimité un article portant que l'héritier de la couronne devrait professer la religion du pays, c'est-à-dire être membre de l'église grecque. Or, comme le roi Othon est jusqu'ici sans enfants, cet article est, en fait, un acte d'exclusion de la famille de Bavière, dont tous les membres professent la religion catholique. On avait dit que les cours européennes avaient protesté contre cet article de la nouvelle constitution. M. Guizot, tout en reconnaissant que des traités internationaux ne pouvaient être arbitrairement détruits par des actes d'administration intérieure, a déclaré que les trois cours n'avaient point fait de protestation, et qu'elles s'étaient bornées jusqu'à présent à donner acte de ses réserves à la cour de Bavière, qui était le plus directement intéressée dans la question. On ne peut qu'approuver la discrétion que le gouvernement français apporte dans la considération de cette grave matière, car l'unanimité avec laquelle l'assemblée nationale de la Grèce a manifesté à cet égard sa résolution, nous paraît rendre la solution de cette question des plus difficiles.

En ce qui concerne l'état alarmant d'anarchie et de brigandage qui règne actuellement dans les provinces du Nord de la Turquie, et dont les chrétiens sont les premières victimes, M. le ministre des affaires étrangères a répondu que sur les réclamations pressantes des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople, la Porte venait d'envoyer en Albanie des forces considérables. L'alliance de la France et de l'Angleterre est en ce moment l'espoir et la sauvegarde des chrétiens d'Orient. C'est grâce au bon accord qui règne entre ces deux puissances que la Porte s'est enfin laissé arracher l'engagement de ne pas permettre désormais l'exécution des chrétiens convertis. Il suffit de lire la correspondance échangée sur ce sujet avec la Porte, pour voir que les ambassadeurs des deux puissances avaient à lutter, non seulement contre les préjugés du gouvernement ottoman, mais aussi contre l'indifférence, peut-être contre l'hostilité de certaines puissances européennes. Quand M. de Bourqueney et sir Stratford Canning invitèrent l'envoyé prussien à joindre ses représentations aux leurs, celui-ci reçut pour instruction de suivre la marche qu'adopteraient les ministres d'Autriche et de Russie, et de s'abstenir s'ils s'abstenaient. Le cabinet de Vienne, de son côté, répondit qu'il avait eu des communications à ce sujet avec le ministre de la Porte à Vienne, et que c'était tout ce qu'il pouvait faire. La Russie refusa également de s'adresser directement à la Porte, prétendant qu'il valait mieux agir séparément sur les pachas des différentes provinces. La France et l'Angleterre se trouverent donc seules à représenter l'humanité et la civilisation à Constantinople. Elles rencontrèrent, comme nous l'avons dit, de très-grandes difficultés, car il s'agissait pour la Porte de modifier une loi également religieuse et politique. Les ulémas, convoqués par le Divan, déclarèrent que le code religieux ne pouvait être altéré, mais ils conseillèrent de ne pas l'exécuter, et le grand-visir répondit aux ambassadeurs de France et d'Angleterre « que la loi ne permettant pas de changer les

dispositions relatives à la punition des apostats, la Sublime-Porte prendrait des mesures efficaces, toutes les mesures possibles pour que l'exécution des chrétiens qui, devenus mahométans, retournaient au christianisme, n'eût pas lieu. » Et plus tard, le 21 mars 1837, les ambassadeurs obtinrent de la Sublime-Porte l'engagement verbal, puis écrit, que la Porte « prendrait des mesures effectives pour empêcher l'exécution et la mise à mort de tout chrétien apostat. »

On sait que le sujet de la dernière attaque de M. Thiers contre le cabinet actuel, avait pour but de prouver que celui-ci avait manqué à ses devoirs en ne défendant pas, comme il le devait, les intérêts de l'espèce de colonie française, à Montévidéo, intéressés gravement compromis en grande partie à ce qu'il paraît par la faute même de ceux qui en sont les victimes, pour ne pas être restés assez neutres dans les luttes sanglantes des partis qui se disputent le pouvoir dans ce malheureux pays.

Il paraît que depuis longtemps l'opposition qui harcèle tourment le ministère français n'avait tenté une levée de boucliers plus impuissante que celle-ci.

Voici l'article que publie à ce sujet la Presse, journal de l'opposition. On aurait grandement tort de ranger parmi les défenseurs du cabinet même du cabinet.

Le débat, aujourd'hui, à la chambre des députés, n'a pas eu en réalité, entre Buenos-Ayres et Montévidéo, Rivera et Oribe, mais entre M. Guizot et M. Thiers, entre le ministre des affaires étrangères du 29 octobre et le ministre des affaires étrangères président du conseil, du 1er mars. Notre admiration pour le admirable talent de M. Guizot ne va pas, on le sait, jusqu'à trouver toujours bien tout ce qu'il fait, même tout ce qu'il dit; elle n'est ni aveugle, ni systématique; nous savons tout ce qui lui manque pour qu'il soit dans l'action et dans son cabinet, l'épave de ce qu'il est dans la discussion et à la tribune, et nous le nous avons souvent rappelé, quelquefois même sévèrement; on peut donc s'en rapporter entièrement à nous, lorsque nous disons que jamais l'incontestable supériorité de M. Guizot sur M. Thiers n'apparut avec autant d'éclat. Quelle distance entre le talent de l'un et le talent de l'autre! Quel contraste entre ces deux paroles, l'une si maîtresse d'elle-même, atteignant toujours le but et ne le dépassant jamais, à la fois digne et dédaigneuse, ne descendant pas jusqu'à l'ironie, mais l'élevant jusqu'à elle par la courtoisie, imperturbable et puissante, pleine et délicate, et l'autre ne se possédant pas, se répétant sans cesse, se brisant sur des détails, tombant dans la personnalité et dans l'invective, et n'en sortant que par la banalité et l'exagération de sentiments, qui, lorsqu'ils sont sincères, s'expriment autrement que par des phrases comme la Constitutionnel lui-même n'en fait plus. M. Thiers n'a-t-il donc plus d'amis autour de lui, pour l'avertir que le dépit l'égare, que le ressentiment le perd! Un ancien ministre, un ancien président du conseil ne pouvait porter plus loin l'oubli de lui-même, l'oubli de tous les principes, l'oubli de toutes les convenances. C'est sans exagération que nous le disons, M. Thiers est tombé aujourd'hui au-dessous, fort au-dessous de ces hommes de l'opposition que nous nous souvenons de l'avoir entendu, de 1834 à 1837, attaquer avec un d'aigreur, traiter avec tant de mépris! Se relèvera-t-il d'une telle chute? Il est permis d'en douter. Ce qui est certain, ce qu'on peut affirmer, c'est que désormais pour le ramener aux affaires, il faudra des circonstances bien graves, que ce jour-là pourra bien-être la veille de sinistres événements! Pour se faire une idée exacte de la séance d'aujourd'hui, il faut y avoir assisté, il faut avoir vu l'ancien président du conseil du 22 février et du 1er mars, pour se l'égarer et l'humilité jusqu'à demander à chaque marque d'incrédulité qui accueillait ses paroles, que la chambre, — à l'instar de la convention, — se constituât juge de la conduite de nos opposants.

naissance qui le distinguait. Le quatre-vingt, sans risquer d'aveugler ou d'empanuer ses yeux, placés derrière lui, ne peut ni fumer, ni priser; il chique.

Mais si par accident les comparaisons à l'infini. Ma conscience d'historien s'y est opposée. La création, réécrite encore, du quatre-vingt, et l'habitude que je me suis faite de son confrère d'ancienne date, ne me l'a pas permis.

Et le machet de cabriolet ne s'en tient pas aux belles paroles! Voyez-le, vous en avez vu un cabriolet; avec quelle prévenance, avec quelle courtoisie, il vous aide à monter dans le véhicule, vous soutenant d'une main, de l'autre empêchant tout contact dangereux entre la route boueuse et les basques de votre habit; car l'intérieur d'un cabriolet n'est pas chose facile, je le dois avouer; on y grimpe toujours un tour de reins ou un déformement de chapeau. Mais une fois installé, avec quelle courtoisie votre hôte vous fait les honneurs de chez lui! Il vous étend deux, comme il se recroque pour vous laisser bonne place; si le temps est gai, si la pluie tombe tout à coup, avec quel empressement il vous offre un parapluie; vous la couverture de laine qu'il tient toujours en réserve pour les occasions. Par un temps de gelée, il serait homme à vous faire un abri d'un pan de son manteau; sans inquiéter de ce qu'aurait de grotesque cette parodie de la scène gracieuse de Paul et Virginie.

Vrai, c'est à dégoûter d'avoir un cabriolet à soi! Votre domestique se permettrait-il jamais envers vous tous ces soins bienveillants qui ressemblent à de la protection? vous ferait-il sa bonne compagnie? Il ne l'oserait! Quand vos visites se prolongent outre mesure, vous attendrait-il avec cette patience résignée et sublime que les anciens Péripatéticiens ont seule surpassée?

Il est vrai que tandis qu'il vous attend, l'aiguille de sa montre décrit son cercle et divise point par point les heures, non en minutes et en secondes, mais en francs et en centimes; eh! qu'importe! malheur à ces furs moralistes qui veulent toujours voir toutes les vertus humaines entées sur l'intérêt personnel! Jouissons de l'habit sans rechercher la cause; admirons l'éclat des belles fleurs, savourons leurs parfums sans remuer la fange au milieu de laquelle elles plongent leurs racines.

Je risais de mettre en face de vous toutes les raisons que je crois avoir de donner la préférence au cocher de cabriolet sur le cocher de fiacre; j'en pourrais énumérer bien d'autres; mais la meilleure de toutes, celle que je ne pourrais pas ne pas dire, et que vous ne pouvez comprendre qu'après coup, c'est que Léopard, mon ami Léopard, Léopard le cocher, appartient à la première de ces deux catégories.

Avant de commencer ce récit, je crois devoir déclarer, pour l'acquiescement de ma conscience, que c'est là une histoire véritable, et que je rapporte exactement, dans tous les détails, telle qu'elle m'a été racontée par Léopard et par son ami Jolivet. J'ai entendu, j'ai vu, j'ai arrangé, mais j'ai vu et entendu, j'en ai rien ajouté, rien inventé; j'ai pensé que cette nouvelle ne pouvait que gagner à être présentée au lecteur avec son action vraie et dans sa forme simple, et naïve.

de vingt-cinq ans, d'une figure expressive et qui, quoique habituellement douce et souriante s'assombrissait par instant sous une expression de rudesse éternelle.

Déjà ancien militaire, il avait assisté au dénouement de la dernière guerre d'Espagne et n'avait pas manqué de me conter longuement ses hauts faits. C'est à dire ses exploits et ses succès; car, durant cette périlleuse campagne, pour trouver des occasions de se battre, il avait été forcé de se créer lui-même des ennemis. Quant à ses amours, Léopard n'avait encore eu que de ces intrigues légères qui se nouent sans peine et se dénouent sans violence.

En Espagne, comme en France, il avait cherché le plaisir dans la variété, dans les changements, sans jamais être tombé sur un glauque, comme il disait alors. Pourvu qu'une femme fût jeune et bien coiffée, il la trouvait charmante et lui offrait son cœur; à la condition de le reprendre en faveur d'une autre qui s'offrirait à lui parés des mêmes avantages. Il ne comprenait pas qu'on pût être amoureux autrement, et me citait, comme une exception dans sa vie, la grande passion qu'il avait eue pour une certaine Béatrice de Barcelonne.

— Cet amour-là, monsieur, me disait-il, dura ni plus ni moins de quatre mortels mois, à peine interrompu par quelques amulettes de passage. En voilà du sentiment! Que voulez-vous? nous nous adorions! A vrai dire, ça commençait à me sembler fade, et lorsque le tambour annonça notre départ de la Catalogne et notre bienheureuse rentrée en France, j'aurais volontiers plutôt embrassé celui qui battait la caisse, que mon incomparable Béatrice, malgré ses grands beaux yeux noirs et ses blanches dentures de princesse. J'en avais assez; je suis fait comme ça, et je ne crois même pas qu'on me reprenne à lui sentiment d'une dimension aussi exagérée. Quant à la pauvre fille, ça lui battait toujours dans le cœur, et de plus fort en plus fort, ce qui ne lui faisait pas de me contrarier passablement; mais qu'y pourrais-je faire? Je n'ai jamais vu une femme d'une fidélité plus tenace que celle-là; elle en était insupportable! Tant et si bien que, malgré mes défenses et la consigne du colonel, elle quitta Barcelonne au même temps que nous et se mit à suivre le régiment, à distance, toute fois et avec des précautions. Moi, ça m'énervait, parce que; vous comprenez, si on favorisait les émigrations du beau sexe, il arriverait aux étapes, tant de junons que d'uniformes, ce qui nous ferait ressembler à une armée d'Anglais. Ce n'est pas que je veuille dire du mal des Anglais, mais ce sont de drôles de particuliers, qui se figurent que pour être bon soldat il faut être père de famille et porter jabot. C'est ça qu'ils ont tant de femmes à la suite, pour plisser leurs chemises et leur préparer une armée de réserve. Ne faut pas leur en vouloir, c'est leur idée. Si nous étions nés en Angleterre, nous serions peut-être aussi amples qu'eux. Nous, les femmes, nous les prenons en arrivant au cantonnement, et nous les y laissons en partant. N'est-il pas juste que ceux qui viennent après nous en retrouvent?

J'aurais bien voulu faire comme ça pour Béatrice, mais je l'en souhai! pas moyen. Elle m'aimait tant! Enfin donc, elle traverse avec nous toute la Catalogne trouvant, de temps à autre, le moyen de me voir et de me parler; moi charitablement, je lui disais: Béatrice, retournez chez vous; ce que vous faites-là n'est pas raisonnable. Allez m'attendre à Barcelonne, moi je retournerai à Paris; quand j'en aurai mon congé je vous écrirai. — Partout où tu iras, j'irai, me répondit-elle résolument. Elle me disait ça en espagnol, et je faisais semblant de ne pas la comprendre. Mais a-t-elle une idée d'une constance comme celle-là?

Cependant, au fond, je me sentais touché; comme je ne la voyais pas tous les jours, je recommençais tout doucement à l'aimer; puis, je n'en aimais plus d'autres pour le moment; les circonstances n'y étaient pas. Puis enfin, elle était vraiment bien belle! Je ne vous ai parlé que de ses yeux, c'est déjà quelque chose, car c'étaient des yeux à faire sauter une poudrière, des yeux de commandant en chef; des yeux qui parlaient toutes les langues! Mais si et ça vous avez vu cette taille fine et cambrée, ces hanches arrondies, ces bras et ces belles joues fraîches, brunes et roses tout à la fois, vrai, ça donnait à l'âme un charme. — Pourtant que je me disais, si je la garde, quand je serai un vieux homme, qu'est-ce que j'en ferai? Je ne pourrai plus l'abandonner alors, cette pauvre fille qui aura quitté son pays pour moi! Puis on m'a promis mon congé, mon père bientôt vivre près de ma vieille mère; la bonne femme n'entend pas parler sur l'article; que dira-t-elle si elle apprend que je lui ramène une jeune bécote?

Sur l'honneur, mon bourgeois, il était temps que ma mère vint à mon aide. Mais dès ce moment, ma résolution fut prise et bien prise. En approchant de la frontière, je contai la chose à mon sergent-major. Nous étions compagnons et amis, car j'étais sergent, moi; il promit de me servir.

Il alla trouver Béatrice et lui parla de la bonne fiçon. Ça ne fit rien. Le lendemain, elle se montra à notre dernière étape; elle pleurait, elle poussait des cris; elle voulait me voir, me parler. Le sergent-major retourna vers elle, quand il me rejoignit: — Je crois que je lui ai fait entendre raison et que l'en ai débarrassé, me dit-il à l'oreille. Je le remerciai plutôt deux fois qu'une.

En effet, Béatrice eussait de m'impressionner et je ne la revis plus... que quelques jours après, à Perpignan, où à Perpignan, où je la rencontrai pimpante et bien crêe au bras du sergent-major! Voilà, monsieur, pourvu que Léopard ait vu la femme la plus fidèle que j'aie jamais rencontrée.

Il sembla alors vouloir terminer là sa narration; et après avoir excusé son chef par un claquement de langue et un léger coup de fanet, il gagna son logement et parut ne plus s'occuper que de me conduire plus vite et le plus rapidement possible à ma destination.

Mais ma curiosité avait été excitée.

— Comment, dis-je à Léopard, à cette fille si passionnée, il n'avait fait que quatre jours pour vous oublier?

— Eh bien, quoi? me répondit-il avec une certaine brusquerie qui ne me était pas habituelle; ne comprenez-vous pas! Le sergent, en lui donnant son congé de ma part, l'avait enrôlé pour son compte. Oh! n'importe, je l'ai bien entendu à chercher un nouveau chef de file.

— Que faites-vous pour cela?

— Parbleu! une chose bien simple. Dans toute autre occasion, j'en aurais voulu un sergent de me l'avoir enlevé. Si l'aurait dit tout bonnement à Balhomme! — on m'appelait Balhomme au régiment; — la Catalogne n'est plus; puis-je trainer mes guêtres de ce côté? Je lui aurais répondu en hochant la tête: — A votre aise, sergent, si ça vous convient à tous deux, à elle et à vous; mais il m'avait gonflé; il s'était moqué de moi avec son air de l'en ai débarrassé! — De plus, j'appris qu'il ne l'avait pas retrouvé; mais par trahison, en lui disant que j'en aimais une autre, et que c'était cette autre que je la sacrifiais! Et la pauvre fille l'avait cru. Vous savez que les Catalanes, ça aime à se venger... surtout dans ce genre-là. Ça ne pouvait pas se passer à la douce. J'étais sous-officier aussi, moi; nous nous sommes tous deux, à la brune, avec nos témoins, derrière les fossés de la capitale.

— Quoi! Léopard, lui dis-je, un d'après pour une femme que vous avez aimée tant, et qui vous a trahi?

— Il ne s'agissait pas de la femme; mais de la gouaille qu'il m'avait faite.

— Et vous l'avez blessé?

— Mieux que ça!

— Tué?

— Raide!

Je regardai Léopard. Sa figure, tout à l'heure épanouie, s'était courbée subitement; il avait un regard de tigre et un air dur et féroce que je n'avais jamais remarqué en lui.

nos amis, qu'elle reçut, sans débat contradictoire possible, les dépositions de leurs accusateurs; il faut avoir entendu M. Thiers qualifier de brigand, à plusieurs reprises, le président d'un état avec lequel, lui, M. Thiers, président le 1er mars, avait ouvert des négociations et conclu une convention, la convention du 29 octobre 1840; il faut avoir entendu M. Thiers se faire l'apologiste de l'insurrection, et déclarer que les Français qui s'étaient armés, contrairement à la défense du consul de France à Montevideo, avaient eu raison de ne pas se soumettre à l'autorité du consul, qu'ils avaient les meilleurs juges que lui de l'intérêt français, meilleurs juges que le commandant de l'escadre, le vice-amiral Massieu de Clermont, de l'honneur national; il faut avoir entendu M. Thiers, un ancien président du conseil, un ancien ministre des affaires étrangères, flétrir publiquement, sur la foi de dépositions sans contrôle, toute la réputation d'un vieux marin, et condamner légèrement qu'il n'a pas craint de le faire, toute la conduite d'un agent chargé d'une haute et grave responsabilité, placé à deux mille lieues de son pays et hors d'état de se défendre; il faut avoir entendu M. Thiers trahir à la tribune le secret des conférences du roi, dire qu'il avait déposé son portefeuille pendant vingt-huit heures sans expliquer pourquoi, il l'avait repris, si son dévouement avait pas prévalu; il faut avoir entendu M. Thiers parler des instructions données par lui à M. l'amiral de Mackau, des approvisionnements de charbon faits par lui, du nombre des matelots porté par lui de trois mille à six mille, de l'expédition ordonnée par lui, etc., etc., comme s'il n'y avait eu à cette époque, sous le ministère du 1er mars, ni ministre de la marine, ni ministre de la guerre, ni conseil de la couronne, ni gouvernement du roi! Jamais, il faut le dire, autocrate ne personnifiait plus étroitement un gouvernement en sa personne, jamais ministre ne tint moins de compte de ses collègues, ne les traita avec moins d'égards!

Tel a été l'effet accablant de cette séance pour M. Thiers, que M. Odilon-Barrot paraissait en éprouver de l'embaras pour l'ancien président du 1er mars, et que l'opposition qui devait proposer, soit une réduction de crédit, soit au contraire un supplément de crédit, destiné à augmenter nos forces, appelées à protéger Rivera contre Rosas, n'a osé rien mettre aux voix et a même oublié de se lever à la contre-épreuve! On ne vit jamais de déroute plus complète. N'avions-nous donc pas raison de dire à l'opposition qu'elle avait tort de multiplier aussi inconsciemment les questions du cabinet? Cette nouvelle leçon la rendra-t-elle plus prudente?

Le Journal des Débats s'exprime ainsi sur le même sujet :

M. le ministre des affaires étrangères a rarement obtenu un plus beau triomphe d'éloquence et de raison; car il a été rarement attaqué avec une violence aussi acharnée et aussi imprévue. Mais il était prêt; car il était sans reproche. M. Thiers avait fait surgir tout à coup la question de Montevideo, fort paisiblement endormie de lassitude et d'ennui, dans la poussière des archives diplomatiques. Mais, cette poussière dissipée, M. Guizot en a fait sortir pour son ministère et pour lui-même la plus solide et la plus éclatante justification. Et non seulement il a rétabli les faits sur la base d'une authenticité inébranlable; mais il a rappelé les principes avec l'autorité qui appartient à son éminent esprit, à sa haute expérience politique et à l'irrésistible puissance de la raison, appuyée sur un si ferme talon! M. Thiers avait tout brouillé, les faits et les principes; M. Guizot a refait pour lui l'histoire et la théorie.

La leçon était dure. Pourquoi M. Thiers ne l'a-t-il pas acceptée avec ce courage de la résignation qui pouvait seul masquer sa défaite? Pourquoi ce long et véhément discours qui n'est qu'une redite? Pourquoi ces sommations ridicules et ces menaces impuissantes? M. Thiers, désespérant de convaincre la chambre, a-t-il voulu lui faire peur? Nous croyons qu'il n'a réussi qu'à la fatiguer. Jamais esprit plus fécond n'avait paru plus à bout de ressources; jamais imagination plus facile et plus ardente n'avait paru plus frappée de stérilité et de torpeur. Le grand orateur tournait fatalement dans le cercle de ses déclarations de la veille, et allait se heurter à tous les débris de son échafaudage renversé. C'était un spectacle pénible à voir, un cri de détresse douloureux à entendre. Peut-être les journaux de M. Thiers nous diront-ils demain que l'honorable orateur ne s'est jamais élevé plus haut, et que son éloquence n'a jamais obtenu un plus beau succès; mais M. Thiers a trop d'esprit pour se laisser à une pareille illusion. Qu'il descende en lui-même! Son bon sens naturel lui dira, au contraire, qu'il n'a jamais fait une plume de campagne, et que les rives de la Plata lui ont été moins ronsées que celles du Nil! Toute réflexion faite cependant, nous aimons mieux les campagnes de M. Thiers dans l'opposition que ses plans de guerre quand il est ministre. Les premières coûtent moins cher et les secondes s'en font sentir moins longtemps.

### Nouvelles de Suisse.

Nous lisons dans les feuilles suisses que la ville de Sion a été placée en état de siège par une publication signée « Louis de Courten, commandant de place, » et placardée sur les murs. Cette publication, en interdisant l'exercice de la presse, défend les réunions de plus de cinq personnes, établit une commission ou tribunal militaire permanent, qui seul jugera toutes les affaires politiques, et ordonne le dépôt, dans le terme de vingt-quatre heures, de toutes espèces d'armes autres que les fusils ou carabines. Ceux qui ont en leur possession des fusils ou carabines sont sommés dans le même terme d'en faire la déclaration. A la suite, vient un décret de la municipalité, signé par le président de Rivaz; il est motivé sur ce qu'il se propage des bruits fautiveux sur la conduite du gouvernement, et il porte que quiconque rendrait coupable de propos injurieux ou calomnieux contre l'autorité ou l'un de ses membres, sera immédiatement traduit devant la commission militaire. En outre, le décret sur les armes est applicable sur les murs de la ville.

Le grand conseil du canton du Valais, sur la proposition du conseil d'état, considérant que les maux dont le canton est dévoré par le désordre, sous des principes principalement à l'existence de la société civile de la Jeune-Suisse.

Décreté :

Art. 1. La société de la Jeune-Suisse est dissoute.

Art. 2. Il sera établi immédiatement, dans toutes les communes où il y a des membres de cette société, une commission chargée de recevoir de chaque membre la renonciation à ladite société, la déclaration du grade qu'il occupait, et les armes dont il se servait.

3. Les membres qui se refuseraient à obtempérer à ces injonctions, seront considérés comme rebelles à l'état et dénoncés, pour être punis, conformément aux lois.

4. Des instructions seront données aux commissaires désignés pour l'exécution du présent décret.

Donné en grand-conseil, à Sion, le 24 mai 1844.

Le président du grand-conseil, M. DE COURTEN.

Les secrétaires, C. DE WERRA, J. ANHERDT.

— M. le conseiller d'état Torrent, qui était à la tête du mouvement de la Jeune-Suisse, a quitté en toute hâte le Haut-Valais pour se soustraire aux poursuites du gouvernement.

— M. J. Barmann, l'un des chefs de la Jeune Suisse, est arrivé avec 150 hommes par Chamouny à Genève. Il a été bien accueilli en Savoie, mais on lui a donné une escorte. Il est arrivé le 23 à Lausanne, en même temps que M. Rilliet Constant. M. M. Barmann et M. Joris ne sont arrivés à Lavey qu'après 5 jours d'une marche pénible dans les montagnes.

### Lettre encyclique du saint père le pape Grégoire XVI à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques.

(Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.)

Mais nous devons aussi, nos vénérables frères, vous féliciter vivement de ce qu'excités par votre piété et votre sagesse, soutenus par les lettres de nos prédécesseurs vous n'avez pas négligé d'avertir au besoin le troupeau fidèle, pour le prémunir contre les pièges tendus par les sociétés bibliques. Ce zèle des évêques, uni à la sollicitude du Saint-Siège, a été béni du seigneur; avertis du mal, plusieurs catholiques imprévus qui favorisaient les sociétés bibliques, se sont retirés, et le peuple a été presque entièrement préservé de la contagion qui le menaçait.

Telle était cependant la confiance des sectaires bibliques, qu'ils se promettaient de leurs futures conquêtes une grande gloire, ne doutant nullement d'amener en tous lieux les infidèles à la profession du nom chrétien, par la lecture des livres sacrés, publiés dans les langues vulgaires de ces peuples, et répandus à un nombre infini d'exemplaires par les missionnaires ou colporteurs qu'ils envoient dans ces régions pour les distribuer à qui veut les recevoir, et même pour les faire accepter bon gré mal gré à qui n'en veut pas. Mais à ces hommes qui cherchent à propager le nom chrétien, en se plaçant au-dessus des règles instituées par le Christ lui-même, rien ou presque rien n'a réussi selon leurs espérances, si ce n'est qu'ils ont pu quelquefois créer de nouveaux obstacles aux prêtres catholiques, qui, ayant reçu leur mission de ce saint-siège, vont à ces mêmes peuples, et n'épargnent aucun labour afin d'engendrer de nouveaux fils à l'église par la prédication de la parole de Dieu et par l'administration des sacrements, prêts à répandre, s'il le faut, leur sang dans les supplices pour le salut des âmes, et en témoignage de la foi.

Or, parmi ces sectaires ainsi frustrés dans leur attente, et recomptant dans leur esprit chagrin les sommes immenses dépensées à éditer leurs bibles et à les répandre sans aucun résultat, il s'en est trouvé quelques-uns qui ont ourdi leurs trames sur un nouveau plan, se proposant pour but d'atteindre, comme par une première attaque, les âmes des habitants de l'Italie et des citoyens de notre propre ville. Il nous est parvenu par des messages et des documents, reçus il y a peu de temps, que des hommes de sectes diverses se sont réunis l'an dernier à New-York, en Amérique, et le jour d'avant les Ides de juin, ont formé une nouvelle association, dite de l'Alliance Chrétienne, destinée à recevoir dans son sein des membres de tout pays et de toute nation, et à se fortifier par l'adjonction ou l'affiliation d'autres sociétés établies, pour lui venir en aide, dans le but commun d'insinuer aux romains et aux autres peuples de l'Italie, sous le nom de liberté religieuse, l'amour insensé de l'indifférence en matière de religion. Car ils savent que depuis un grand nombre de siècles les institutions de la nation romaine et italienne sont d'un si grand poids, que rien de grand ne s'est produit dans le monde qui n'ait eu son principe de cette ville mère; ce qu'ils n'attribuent pas à l'établissement de ces lieux, par la disposition du seigneur, du siège suprême de Pierre, mais à certains restes de l'antique domination des Romains, persistants dans la puissance que nos prédécesseurs ont usurpée, disent-ils. C'est pourquoi, comme ils ont résolu de gratifier tous les peuples, sous le nom de liberté de conscience, de la liberté de l'erreur, d'où coule, à leur avis, comme de sa source, pour l'accroissement de la prospérité publique, la liberté politique, ils croient en leur pouvoir si, d'abord, ils n'avaient leur œuvre auprès des citoyens italiens et romains, dont l'autorité et l'action sur les autres peuples leur serait ensuite un secours impuissant. Et ils comptent atteindre aisément ce premier résultat, tant d'Italiens se joignant dans les diverses parties de la terre, d'où un grand nombre reviennent à la patrie, parmi lesquels beaucoup, ou spontanément enflammés du goût des choses nouvelles, ou corrompus dans leurs mœurs, ou en proie à la misère, sont déterminés sans beaucoup de peine à donner leur nom à l'association nouvelle ou du moins à lui vendre leur concours à prix d'argent. Ils emploient donc tous les moyens pour que leurs Bibles vulgaires et corrompues soient portées jusques dans Rome, et mises clandestinement, entre les mains des fidèles par les mains de ces hommes de toutes parts ramassés, qui distribuent avec elles, afin d'aliéner l'esprit des lecteurs de l'obéissance à l'église, et à ce Saint-Siège, les livres et les belles les plus détestables, ou composés par ces Italiens, ou traduits d'autres auteurs, entre lesquels ils recommandent particulièrement l'Historie de la réforme, de Merle d'Aubigné, et les Mémoires sur la réforme en Italie, de Jean Gric. Du reste, on peut se faire une idée de ce que peuvent être tous ces écrits, d'après le statut de l'association, relatif aux réunions particulières de certains associés pour le choix des livres, qui défend d'admettre jamais dans ces assemblées deux membres appartenant à la même secte religieuse.

Assistés que ces choses nous ont été rapportées, nous n'avons pu que nous affliger profondément en considérant le péril préparé par les sectaires à la pleine liberté de la très-sainte religion, non seulement dans les lieux éloignés de Rome, mais jusqu'au centre même de l'unité catholique. Car, bien qu'on ne puisse avoir aucune crainte de voir jamais défallir le siège de Pierre sur lequel a été posé par le Christ, notre Seigneur, l'incorruptible fondement de son église, il ne nous est pas permis cependant de négliger la défense de son autorité, et l'office même du suprême apostolat nous rappelle sans cesse le compte rigoureux que demandera de nous le divin prince des pasteurs pour l'ivraie croissant avec plus d'abondance dans les champs du Seigneur, si l'homme ennemi a pu en répandre la semence pendant notre sommeil, et pour le sang de brebis confiées à notre garde, si c'est par notre faute qu'elles ont péri.

A ces causes, plusieurs cardinaux de la sainte église romaine ayant été réunis en conseil, et toute l'affaire ayant été gravement et mûrement pesée, de leur avis, nous avons résolu d'adresser à vous tous, vénérables frères, cette lettre par laquelle nous condamnons de nouveau, en vertu de l'autorité apostolique, toutes les sociétés bibliques déjà réprouvées par nos prédécesseurs, et de plus, nous interdisons à notre suprême apostolat, nous réprimons administrativement, nous défendons à l'association nouvelle ci-dessus désignée de l'Association Chrétienne, constituée l'an dernier à New-York, ainsi que toutes les sociétés du même genre qui déjà se seraient unies ou qui s'uniraient dans la suite à cette association. Qu'il soit donc connu de tous, que ceux-là seront devant Dieu et devant l'église coupables d'un crime très-grave qui oseraient donner leur nom ou prêter leur aide à quelque-une des dites sociétés, ou qui les favoriseraient d'une manière quelconque. Nous confirmons en outre et nous renouvelons par notre autorité apostolique les prescriptions rappelées plus haut et déjà depuis longtemps promulguées sur la publication, la propagation, la lecture et la conservation des livres de l'écriture sacrée traduits en langues vulgaires: quant aux autres ouvrages, quels qu'en soient les auteurs, nous voulons rappeler, pour l'instruction de tous, qu'on doit se tenir aux règles générales et aux décrets de nos prédécesseurs placés en tête de l'index des livres prohibés; et que non seulement on doit se garder des livres nominativement indiqués dans ce même index, mais encore de tous ceux dont il est question d'une manière générale dans lesdites prescriptions.

Pour vous, vénérables frères, appelés à partager notre sollicitude, nous vous recommandons vivement, dans le seigneur, d'annoncer et d'expliquer, selon les lieux et les temps (pro loco et tempore), aux peuples confiés à votre charge pastorale, ce jugement apostolique et nos présents commandements, et de faire tous vos efforts pour éloigner les brebis fidèles de la susdite association de l'Alliance Chrétienne, et de toutes celles qui lui viennent en aide, ainsi que de des autres sociétés bibliques et de tout rapport avec les unes ou avec les autres. D'après cela, ce sera à vous d'ôter des mains des fidèles soit les bibles traduites en langue vulgaire, publiées contrairement aux sanctions ci-dessus rappelées des pontifes romains, et de plus, de veiller à ce que, par vos avertissements et par votre autorité, les fidèles apprennent quels pâturages ils doivent regarder comme salutaires, lesquels comme nuisibles et mortels!

Monitis et auctoritate vestra adocantur quod pabuli genus sibi salutare quod novum amotiferum ducere debeant. Cependant, appliquez-vous

chaque jour davantage, Vénérables Frères, à la prédication de la parole de Dieu, soit par vous-mêmes, soit par les curés ayant charge d'âmes dans chaque diocèse, et par les autres ecclésiastiques propres à cette fonction; veillez avec toute vigilance particulière sur ceux-là surtout qui sont chargés d'administrer publiquement l'écriture sacrée, afin qu'ils n'approuvent rigoureusement de leur office, selon la portée de leurs auditeurs, et aussi afin qu'aucun d'eux n'ait l'audace d'expliquer et d'interpréter les divines lettres d'une manière contraire, sous quelque rapport que ce soit, à la tradition des pères ou en dehors du sens de l'église catholique. Enfin, de même que le propre d'un bon pasteur est non seulement de protéger et de nourrir les brebis qui restent près de lui, mais encore de courir à la recherche de celles qui se sont écartées au loin et de les ramener au bercail, de même votre devoir et le nôtre sera d'employer toutes les forces de l'amour pastoral pour faire reconnaître, par la grâce de Dieu, la gravité de leur péché à tous ceux qu'auraient pu séduire les sectaires ci-dessus désignés et les propagateurs de mauvais livres, afin qu'ils expient leur faute par le remède d'une salutaire pénitence. Votre sollicitude pastorale ne doit pas même négliger les séducteurs de ces malheureux, ni les maîtres eux-mêmes de l'impéiété; quoique leur iniquité soit plus grande, nous ne devons pas nous abstenir de procurer avec ardeur leur salut par toutes les voies et moyens en notre pouvoir.

Du reste, vénérables frères, nous demandons une vigilance plus particulièrement active contre les embûches et les tentatives des Associés de l'Alliance Chrétienne, à ceux de votre ordre qui résident dans les églises situées en Italie ou dans les lieux que les Italiens fréquentent plus souvent et en plus grand nombre, mais surtout dans les pays limitrophes et partout où se trouvent des marches et des ports d'où le passage en Italie est plus fréquent. Les sectaires s'efforçant d'exécuter leurs desseins dans ces lieux là même, c'est surtout aux évêques de ces lieux de travailler ardemment avec nous à déjouer, par les secours du Seigneur leurs machinations.

Vos efforts et les nôtres auront, nous n'en doutons pas, l'appui des puissances civiles, et particulièrement des très-hauts et très-puissants princes de l'Italie, soit à cause de leur zèle pour la conservation de la religion catholique, soit parce que leur sagesse ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'il importe beaucoup à la chose publique, de faire échouer les projets de sectaires. Il est constant, en effet, et l'expérience des temps passés ne le prouve que trop, que l'indifférence en matière de religion, propagée par les sectaires sous le nom de liberté religieuse, est la voie la plus sûre pour retirer les peuples de la fidélité et de l'obéissance qu'ils doivent aux Princes. Et les peuples associés de l'Alliance Chrétienne ne s'en cachent pas, car bien qu'ils protestent n'avoir aucun dessein d'exciter des séditions civiles, ils se veulent pourtant de donner à l'Italie, en qu'ils appellent la liberté politique, soit inévitable, suivant eux, de cette prétendue liberté de conscience, qui consiste à faire de chaque individu le souverain interprète de la Bible.

Levons tous ensemble nos mains à Dieu, Vénérables Frères; là est notre plus grand appui; confions lui notre cause, la cause de tout le troupeau et de son Eglise en d'humbles et ferventes prières; invoquons aussi la très pieuse intercession de Pierre, le Prince des Apôtres, de tous les autres saints, et surtout de la très bien-heureuse Vierge Marie, à qui il a été donné d'exterminer toutes les hérésies dans tout l'univers.

En finissant, et comme un gage de notre ardente charité, nous douons affectueusement et avec effusion de cœur notre bénédiction apostolique à tous tous, Vénérables Frères, et à tous les clercs ainsi qu'à tous les fidèles laïques confiés à vos soins.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le jour d'après les Nones de mai, MCCCXLIV, de notre Pontificat l'an quatorzième.

GRÉGOIRE XVI PAPE.

### Nouvelles et faits divers.

Si l'on en croit les lettres de Valence, adressées aux journaux de Madrid, la jeune reine est arrivée dans cette ville très-souffrante d'une hydropisie compliquée, d'une affection dartreuse. Les journaux ministériels ne définissent point la maladie, mais s'accordent à dire que S. M. a besoin de rétablir sa santé.

Le ministère n'est pas d'accord sur l'urgence de l'expédition contre Maroc. M. Armero y est complètement opposé et voudrait qu'on employât toutes les forces mises sur pied à cette occasion pour porter des secours à nos compatriotes de Montevideo. D'ailleurs la question d'argent est le principal obstacle à toute entreprise lointaine, les fonds du trésor sont à peine suffisants pour payer l'armée actuelle, et quand il y en a, ils sont employés de préférence à la solde de la garnison de Madrid.

M. Armero n'a pas voulu signer le contrat fait par son prédécesseur avec une maison de commerce pour l'équipement de quatre bateaux à vapeur destinés à l'expédition contre les Marocains, et ce, parce que les finances sont hors d'état de s'acquitter.

Tous les rapports d'Italie s'accordent à dire que la tranquillité de ce pays n'est plus menacée de troubles sérieux. Néanmoins les enquêtes mènent sur des traces qui donnent encore lieu à des arrestations, non seulement dans la capitale de l'état de l'église et à Bologne, ainsi qu'en général dans la Romagne, mais aussi dans des villes moins importantes d'autres légations.

Parmi les individus arrêtés à Bologne se trouvent cinq ecclésiastiques, dont trois moines, qu'on dit fortement compromis par une correspondance suspecte qu'ils entretenaient de leurs convents. On dit qu'entre les papiers de l'avocat Galetti, détenu, dont l'enquête a commencé depuis peu de jours à Bologne, on a trouvé des lettres assez importantes.

La concentration ordinaire des troupes autrichiennes près de Vérone pour les grandes manœuvres de chaque année ne sera pas, dit-on, anticipée pendant celle-ci, mais aura lieu, comme de coutume, dans la première moitié d'octobre.

M. May, consist-général des Pays-Bas à Londres, a demandé dernièrement qu'une perquisition domiciliaire fût faite, par les autorités, chez MM. Taberner, Galley et C.; cette mesure a amené la découverte d'une grande quantité de notes et de lettres monnaies Néerlandaises ainsi que de quelques coins. Les confecteurs soutenaient d'avoir agi de bonne foi, sans savoir que leurs opérations étaient illégales, et à l'appui de ce qu'ils alléguaient, ils présentèrent à M. May leurs livres, etc., on se trouvaient inscrits les noms des personnes qui leur avaient fait des commandes relativement à cette fabrication. On sait que la pénalité imposée par la loi anglaise est de 10 liv. st. pour chaque pièce fabriquée; mais on ne sait pas encore quelle tournure cette étrange affaire va prendre. (Birmingham Times.)

Il paraît que ce sont les termes exacts du rapport adressé au gouvernement britannique, par le gouverneur militaire de l'île de Guernesey, qui ont donné naissance à tant de désordres, avaient éclaté dans cette île. Voici brièvement le fait qui a inspiré assez d'inquiétude au général Napier, c'est le nom du gouverneur militaire pour qu'il jugât nécessaire d'en faire le sujet d'une dépêche pressante, aux ministres, qui se sont empressés de lui en voyer un renfort de 800 hommes, pour réprimer des troubles supposés. Un certain M. Moullin mourut subitement; son ami, M. Daniel Dobree, ministre de l'évangile, s'imagina que M. Moullin était mort empoisonné, et commença ses soupçons au général Napier, ajoutant que le défunt lui avait confié qu'il était un des cinq ou six individus qui avaient conspiré contre la vie de S. Exc. qui voulaient exécuter leur empoisonnement. M. Moullin, leur complice, parce qu'ils le soupçonnaient d'avoir trahi leur secret, M. Napier dut à l'instant à tout ce que M. Dobree trouva bon de lui débiter et s'adressa

incontinent au gouvernement afin d'obtenir l'autorisation pour faire procéder à l'autopsie du corps de Moullin. Cette permission lui fut envoyée et l'autopsie eut lieu; on ne découvrit point de traces de poison, et on a donc raison de croire que tout ce que M. Dobree a répandu à ce sujet n'a inventé à plaisir, et que M. Napier de son côté a exagéré ce compte point de faire partager au gouvernement ses appréhensions chimériques.

Joseph Pavez, l'un des auteurs du complot d'Almeida a eu la charmesse de retourner à Lisbonne, où il va reprendre la rédaction de son journal la *Revolution de Setembro*, et ce qui est plus fort encore, c'est qu'il lui, Bonafin et les autres ont l'intention de venir assister aux prochaines séances des Cortès, pour y défer le gouvernement; convaincus qu'ils sont de pouvoir le renverser avant que leur procès ne soit terminé. Voilà les résultats de la plus honteuse des capitulations. (Times.)

Un journal du matin dit qu'il est à même d'assurer que le roi des Français viendra rendre visite à la reine d'Angleterre vers la fin du mois de septembre. D'après ce journal le roi débarquera à Portsmouth. (Id.)

Dans la séance de la chambre des communes du 30 mai, M. Kelly a demandé et obtenu l'autorisation de présenter un bill tendant à accorder aux condamnés en matière criminelle, la prérogative d'appel.

Le nouvel ambassadeur de France, M. de Ponthou, de retour de Turin le vendredi dernier, a été reçu avec le cérémonial d'usage, depuis que les envoyés de cette puissance ont choisi Berne pour lieu de leur résidence. Vingt-un coups de canon ont salué son arrivée, et une députation du gouvernement, à la tête de laquelle se trouvait M. Mortier, qui, à son tour, a témoigné combien il avait à cœur de maintenir les relations de la France avec le canton de Berne sur le pied le plus amical.

La nouvelle répandue par diverses feuilles que S. A. R. le duc de Bordeaux viendrait s'établir en Suisse est formellement démentie par la *Gazette d'état*.

On écrit de Constantinople, 15 mai : Suivant des nouvelles de l'Asie mineure, douze endroits du district de Kiangari, dans le voisinage d'Angora, ont considérablement souffert d'un tremblement de terre, qui a coûté la vie à 187 personnes.

Les journaux anglais du 2 rapportent qu'O'Connell et ses consorts ont été conduits, jeudi soir, sous l'escorte d'un fort détachement de policemen (agens de police) à la prison de Richmond, où des chambres vastes et aérées avaient été préparées pour eux. Une trentaine de leurs amis y attendaient leur arrivée. La foule était silencieuse, mais elle paraissait émue.

On parle toujours à Li-bonne d'une fusion entre les septennaristes et les miguelistes, qui se coaliseraient pour renverser le gouvernement. Trois cents hommes des troupes qui se sont rendus lors de la prise d'Almeida, ont été envoyés aux colonies d'Afrique, ce qui équivaut à une déportation perpétuelle.

Le baron de Havelberg, les gastrites et la petite vérole sévissent cruellement aujourd'hui à Paris.

On écrit de Berlin : Notre gouvernement vient d'acheter un terrain étendu de terrains, situés dans la presqu'île de Malacca de l'Indonésie (Asie), et qui appartenait au docteur Heeser, missionnaire et naturaliste prussien, qui, il y a quelques années, comme on le sait, fut assassiné par des brigands aux environs de Calcutta.

C'est la veuve du docteur Heeser qui a vendu cette propriété au gouvernement, moyennant un prix très-élevé, mais dont on ignore le montant, et sur lequel il lui a déjà été payé un acompte de 300,000 thalers (5,400,000 florins).

On ne sait pas encore dans quel but le gouvernement s'est décidé à faire cette acquisition, mais si l'on en croit le bruit qui court généralement, et auquel le caractère et les tendances des personnes qui ont été les intermédiaires du marché, donnent un haut degré de vraisemblance, les terres dans Malacca seraient destinées à devenir le siège de la société de femmes missionnaires, dont, comme on sait, Mme la baronne d'Eichhorn, femme du ministre actuel des cultes et de l'instruction publique, a proposé il y a quelque temps la création, et qui aurait pour objet spécial celui de travailler à la conversion des femmes Indous au christianisme.

On écrit de Kissingen, 29 mai. On prétend, dit la *Gazette de Wurtemberg*, avoir reçu aujourd'hui la nouvelle positive, que S. M. l'empereur de Russie visitera nos bords dans le cours de cette saison.

Il paraît que décidément le projet de loi sur l'instruction secondaire ne sera pas porté cette année au Palais-Bourbon.

Mais disons dans l'*Album* de Seine-et-Marne : On est parfois des bavettes qui échappent à l'homme qui parle sensiblement, mal interprétées, pourraient quelquefois passer pour une offense. On nous rapporte que dans un des derniers conseils de cour d'assises du département, un président intimidé par un témoin, une femme de la campagne qui, intimidée par l'appareil de la cour, sans doute, s'exprimait à voix basse et que le magistrat ne comprenait pas. En vain, le président lui disait-il de s'élever, la malheureuse recommençait sur le même ton; en vain cherchait-il à la rassurer, inutiles efforts ! Mais, dit enfin le magistrat, vous ne parlez pas, sans doute, toujours de cette manière; quand vous criez après vos vaches, par exemple, vous faites entendre, eh bien, parlez à M. les jurés comme si vous étiez devant vos bestiaux !

Aujourd'hui quelle mort a réuni Laffitte et Charles Nodier, nous pouvons publier sans indiscretion une petite anecdote qui fut seulement connue du monde littéraire. En 1821, l'auteur de *Trilby* avait eu le malheur de perdre une somme de deux ou trois mille francs. Mme Nodier, qui connaissait l'existence de cette somme, déclara à son mari qu'elle avait besoin d'argent pour la défrayer. Celui-ci, assez embarrassé, répondit qu'il n'avait plus rien. Et qu'en as-tu donc fait ? — Je l'ai placée. — Chez qui ? — Chez M. Laffitte. — En l'absence de son mari et sans l'avoir prévenu, Mme Nodier se rend chez le banquier célèbre; elle dit son nom et l'objet de sa visite. M. Laffitte répliqua sans hésiter : « J'ai connaissance, madame, de ce placement; vous pouvez passer à ma caisse; ou des ordres vont être donnés pour que l'on vous restitue cette somme. » On pourrait citer bien d'autres traits de la générosité de ce grand citoyen; le bienfait chez lui s'attachait toujours à un sentiment de délicatesse.

On serait vraiment tenté de se demander, si la Belgique artistique se trouve séparée de la Belgique industrielle et commerciale, et si sous ce premier rapport, nous continuons d'être gouvernés par le roi Guillaume II. En effet, récemment nous annoncions l'achèvement, par M. Geefs, de buste et d'une statuette de ce monarque, sculptés à sa demande; nous disions encore que M. De Keyser s'occupait pour lui d'une vaste toile, représentant une bataille; aujourd'hui nous venons de voir chez M. Van Roy, un grand tableau représentant les adieux d'Albert Beyling à sa famille, ce héros batave condamné à mort par les Espagnols. Ce tableau, également commandé par le roi des Pays-Brs, va partir sous peu de jours pour La Haye. M. Van Roy nous paraît avoir entièrement réussi dans la conception de cette vaste toile; l'expression des personnages est bien sentie, très-naturelle et plusieurs parties en sont rendues, sous le rapport du coloris, d'une manière fort heureuse. Ce tableau fait honneur à ce jeune artiste et le meilleur accueil sera fait à son œuvre, nous en sommes persuadés; enfin sous peu de jours nous espérons pouvoir entretenir nos lecteurs d'une autre vaste toile, représentant une scène maritime, peinte par M. Slingeneer, l'auteur du magnifique tableau du *Vengeur*, et cette toile encore est destinée à enrichir le cabinet du roi Guillaume à La Haye.

Est-il quelqu'un qui fasse autant pour l'encouragement de notre école flamande, si riche et si prospère, et qui, mieux que le roi Guillaume II, soit digne du titre de premier protecteur de nos artistes? (Journ. du Com.)

Le juste orgueil que portait Laffitte dans le souvenir de sa modeste origine est peut-être le dernier sentiment qui l'ait vivement agité. La très-jeune fille du prince de la Moskowa, objet de la tendre affection du vieillard, lui racontait naguère en jouant, que ses compagnes de pension l'appelaient princesse; une difficulté les embarrassait: comment le grand-père d'une princesse n'était-il pas prince? La réponse est bien simple, répartit Laffitte: tu leur diras que je suis prince, prince du rabot; et s'il arrivait que sous cette forme l'explication parût obscure à tes jeunes amies, tu ajouteras, n'est-ce pas? je te l'ordonne, que mon père était charpentier.

La recette totale des chemins de fer belges s'est élevée, pendant le mois d'avril dernier, à la somme de fr. 901,430 52 c. Elle avait été de fr. 769,582 en mars, de fr. 665,334 en février et de fr. 648,204 en janvier. La recette d'avril se partage en fr. 509,896, produit des voyageurs, fr. 28,090, produit des bagages, et fr. 363,650, produit des marchandises.

Il y a eu 300,504 voyageurs, dont 28,326 ont pris les diligences, 68,931 les chars-à-bancs, et 203,247 les waggons. A propos de ces derniers chiffres, on peut remarquer que les waggons attirent de plus en plus les voyageurs, et que les chars-à-bancs absorbent une partie des recettes que devraient faire les voitures de première classe. La recette des simples waggons est presque aussi forte que les recettes réunies des diligences et des chars-à-bancs.

On lit dans un journal américain la notice suivante sur l'origine des noms des états formant la confédération américaine des Etats-Unis:

Le Maine fut ainsi appelé, vers l'an 1838, du nom de la province du Maine, en France, dont Henriette-Marie, reine d'Angleterre, était alors propriétaire. New-Hampshire, le territoire de cet état fut acheté par la compagnie de Plymouth au capitaine Masson, et cédé à la compagnie par lettres-patentes du 7 novembre 1639, il reçut son nom de celui de la province d'Angleterre, le Hampshire, dont le capitaine Masson était gouverneur, à Portsmouth. Le Vermont fut ainsi appelé par ses habitants, dans leur déclaration d'indépendance, le 16 janvier 1777; il vient de deux mots français, *vert mont* ou *verte montagne*. Massachusetts tire son nom d'une tribu d'Indiens qui habitait les environs de Boston. Ce nom paraît dériver de deux mots indiens qui signifient *Montagnes Bleues*. Rhode Island, fut ainsi nommée en 1644, en mémoire de la baie de Rhode, dans la Méditerranée. Connecticut c'est le nom indien de la principale rivière de cet état. New-York, en mémoire du duc d'York et d'Albanie à qui le territoire de cet état avait été concédé. Pensylvanie, d'après William Penn, en 1681. Delaware prit son nom en 1703 de celui de la baie Delaware, sur les bords de laquelle cet état est situé, et où mourut lord de la War. Maryland, en l'honneur de la reine Henriette-Marie, femme de Charles I<sup>er</sup>, consigné dans les lettres-patentes délivrées à lord Baltimore, le 30 juin 1682. Virginia, ainsi nommée, en 1584, en mémoire d'Elisabeth la reine vierge d'Angleterre. Caroline, nommée par les Français en 1664, en l'honneur de leur roi Charles IX. Georgie, en 1772, en l'honneur du roi Georges III. Alabama, en 1817, de la principale rivière qui traverse cet état. Mississippi signifie, dans la langue des Indiens, rivière formée de plusieurs rivières; Louisiane, ainsi nommée en l'honneur du roi Louis XVI; Tennessee, en 1796; Kentucky, en 1782; Illinois, en 1809, des principales rivières qui traversent ces états; la mot Illinois signifie, en langue indienne, la rivière des hommes; Indiana, en 1802, de sa population amérindo-indienne; Ohio, en 1802, du nom de ses frontières du sud; Missouri, en 1821, du nom de sa principale rivière; Michigan, en 1805, du nom de son lac; Arkansas, en 1819, du nom de sa principale rivière; Floride, ainsi nommée par Jean Ponce de Léon, en 1572, parce que ses bords furent découverts le jour des Rameaux ou de Pâques-Fleurées.

**Théâtre-Royal-Français.**  
Judi 6 juin. — (Représentation N° 10.)  
**Les Martyrs,**  
Grand opéra en cinq actes et huit tableaux, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.  
M. Arnaud Brunet, 1<sup>er</sup> ténor soliste remplira le rôle de Polyucte. M. Agret, 3<sup>e</sup> ténor, celui de Néarque. Mlle Lant, chanteuse Falcon, remplira le rôle de Pauline.  
Hanse.  
Au 2<sup>e</sup> acte, grande marche: obédience rendue, exécutée par Mlle Hélène Montau et Mlle Caroline Théaur.  
Pas de Deux.  
Dansé par M. Bohaguet et Mlle Hélène Montau.  
On commença à SEPT heures.

**ANNONCES**  
**GIROUX, rue du Coy St.-Honoré, n. 21.**  
**COUPELLERIE DE TABLE**  
M. A. Giroux, vient de traiter avec la plus grande usine hydraulique de France pour la fabrication des rasoirs et de la Couperie de Table, et a établi le dépôt dans ses magasins de l'entresol. Les prix sont fixés à l'usage qu'en fabriqué, marqués en chiffres connus et présentent une réduction énorme sur les prix du commerce.

**VINAIGRE POWELL**  
Ce vinaigre balsamique et aromatique convient pour la toilette des femmes et c'est un des plus puissants astringents pour prévenir et dissiper les taches.  
Prix 2 fr. à la Pharmacie, rue J.-J. Rousseau, 21.

**SAVON THOMPSON**  
pour blanchir les mains et entretenir la souplesse de l'épiderme, 1 fr. sans angle. — Crème Thompson en pot, 2 fr. — Trois carrés Windsor. Rue J.-J. Rousseau, n° 21, à Paris.

**Manufacture royale de Châtelleraul.**  
**DÉPÔT D'ARMES.**  
Dans l'intérêt de MM. les officiers, la manufacture vient d'établir chez M. Godefroy, chapelier, Place de la Bourse, 31, un dépôt d'armes de luxe et de commerce qui seront vendues suivant un tarif signé par les auteurs de la manufacture.

**SUSSE F., Place de la Bourse, 31.**  
**ENCRE JOHNSON.**  
Cette encre, d'un noir brillant et indéfectible, ne jaunit jamais. Elle moit pas, reste fluide et convient seule pour les plumes métalliques qui n'oxydent pas.

**SUSSE F., Place de la Bourse, 31.**  
**PLUMES BOOKMAN,**  
plus flexibles que les plumes d'oie et de corbeau, ces plumes conviennent pour tous les genres d'écriture et de dessin.

**Cours des Fonds Publics.**  
*Bourse d'Amsterdam du 3 Juin.*

	Int.	1 <sup>er</sup> mai.	OUVERT.
Dotte active.	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	75	75
Dito dito	5	100 1/2	100 1/2
Dito des Indes	5	100	100
Dito dito	3 1/2	94 1/2	94 1/2
Syndicat	4 1/2	90	90
Dito	3 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce	4 1/2	142 1/2	142 1/2
Chem. de fer du Rhin	4 1/2	107 1/2	107 1/2
Dito de Bâle	4 1/2	107 1/2	107 1/2
Dito de Rotterdam	4 1/2	107 1/2	107 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	107	107
Dito dito 1823 & 1825	—	106	106
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	98	98
Emprunt de 1840	4	90 1/2	90 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90 1/2	90 1/2
Passive	5	—	—
Espagne	—	—	—
Debite différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Ardoins	5	22	22
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Inscriptions au Grand Livre	3	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	578 1/2	578 1/2
Id. id. 1843	—	82	82
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	46	46

Nos fonds nationaux, avec beaucoup d'affaires en intégrales, se sont bien maintenus à leurs cours; principalement les 3 p. c. étaient fort demandés. Les espagnols, avec quelques affaires, étaient offerts en baisse. Les portugais n'ont pas varié. Les russes étaient un peu plus recherchés.  
Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2 à 4 p. c.; prol. 3 1/2 à 4 p. c.; escompte 2 1/2 p. c.  
Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 p. c. 61 1/2; Holl. 5 p. c. 100; Société de Commerce 142; Ardoins 22 à 22 1/2.

**Bourse d'Anvers du 3 Juin.**  
Métalliques, 5 p. c. — Naples, 5 p. c. — Ardoins, 5 p. c. 21 1/2.  
Debite différée ancien, 5 p. c. — Passive, 5 p. c. — Lots de Hesse, 67 P. — Coups après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins, sans variations. — Coupons, 2.

**Bourse de Londres du 1<sup>er</sup> Juin.**  
3 p. c. Consol. 99 1/2. — 2 1/2 p. c. Holl. 61 1/2. — 5 p. c. — 5 p. c. 100 1/2. (New Emp.) — Esp. 5 p. c. — Id. 3 p. c. — Port. 5 p. c. 46 1/2. — Id. (Old) 5 p. c. — Russes, 2.

**Bourse de Vienne du 29 Mai.**  
Métalliques, 5 p. c. 111 1/2. — Dito, 4 p. c. 100 1/2. — Dito, 3 p. c. 77 1/2. — Lot de 1834, 2. — Actions de la Banque 1629.

**DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ.**  
**D'Amsterdam à La Haye.**

D'AMSTERDAM	DE HALFWEG	DE HARLEM	DE VOORLENSZANG	DE VEENBURG	DE POST GYDIEN	DE LEIDEN	DE VOORSCHEUR	DE LA HAYE											
h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m.	7 30	7 46	8 5	8 19	8 31	8 42	9 3	9 14	9 24	9 34	9 44	9 54	10 4						
12	4	30	4	46	5	5	10	5	21	5	42	6	32	6	44	6	54	7	4
8	8	16	8	35	8	49	8	35	9	13	9	34	9	45	9	56	10	6	16

**De La Haye à Amsterdam.**

DE LA HAYE	DE VOORSCHEUR	DE LEIDE	DE PIET GYDIEN	DE VEENBURG	DE VOORLENSZANG	DE HARLEM	DE HALFWEG	DE AMSTERDAM														
h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m. h. m.	7 15	7 34	7 40	8	8	20	8 30	8 48	9 00	9 12	9 24	9 36	9 48	10 00	10 12	10 24	10 36	10 48	11 00			
11	45	12	13	12	13	12	40	12	49	1	5	1	15	1	29	2	43	2	57	3	11	
4	15	4	34	4	49	5	6	5	20	5	29	5	47	6	1	17	6	35	7	49	8	13
7	45	8	4	8	19	8	36	8	50	9	5	9	17	9	32	9	46	10	0	10	14	28

**LA HAYE, chez Léopold Lobenberg, Lage Nieuwe Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN ENZONEN, Bourssteeg.**